



POWER CORPORATION
DU CANADA

Notice annuelle 2019

Le 24 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rubrique 1	Renseignements généraux	3
Rubrique 2	Documents intégrés par renvoi	4
Rubrique 3	Information prospective	5
Rubrique 4	Structure de l'entreprise	7
	Rubrique 4.1 Constitution	7
	Rubrique 4.2 Liens intersociétés	8
Rubrique 5	Développement général de l'activité	11
	Rubrique 5.1 Activités de Power	11
	Rubrique 5.2 Faits importants au cours des trois dernières années	11
Rubrique 6	Description narrative de l'activité	14
	Rubrique 6.1 Corporation Financière Power	14
	Rubrique 6.2 Plateformes de placement et autres	14
Rubrique 7	Facteurs de risque	16
Rubrique 8	Description du capital-actions	18
	Rubrique 8.1 Généralités	18
	Rubrique 8.2 Actions comportant des droits de vote limités	18
	Rubrique 8.3 Actions privilégiées participantes	19
	Rubrique 8.4 Actions privilégiées de premier rang	19
Rubrique 9	Notations	21
Rubrique 10	Dividendes	24
Rubrique 11	Marché pour la négociation des titres	25
Rubrique 12	Administrateurs et dirigeants	27
	Rubrique 12.1 Administrateurs	27
	Rubrique 12.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants	29
Rubrique 13	Titres comportant droit de vote	31
Rubrique 14	Comités	32
	Rubrique 14.1 Comité d'audit	32
Rubrique 15	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	36
Rubrique 16	Contrats importants	36
Rubrique 17	Agent des transferts	37
Rubrique 18	Experts	37
Rubrique 19	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	38
Rubrique 20	Renseignements complémentaires	39
Annexe A	Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	40

RUBRIQUE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
China Asset Management Co., Ltd.	China AMC
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada Vie
Autobus Lion inc.	Électrique Lion
Corporation Énergie Power	Énergie Power
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie
Corporation Financière Power	Financière Power
Gestion d'Investissements Power Pacific Inc.	Power Pacific
Gestion Gesca Inc.	La Presse
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Empower Retirement
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine
Groupe Lumenpulse Inc.	Lumenpulse
Mackenzie Inc.	Mackenzie
Nautilus Solar Energy, LLC	Nautilus
Notice annuelle de Great-West Lifeco Inc. datée du 12 février 2020	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle de la Corporation Financière Power datée du 24 mars 2020	Notice annuelle de la Financière Power
Notice annuelle de la Société financière IGM Inc. datée du 19 mars 2020	Notice annuelle de la Financière IGM
Pansolo Holding Inc.	Pansolo
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Peak Achievement Athletics Inc.	Peak
Portag3 Ventures Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund I
Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund II
Potentia Renewables Inc.	Potentia
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Power Financial Europe B.V.	PFE
Putnam Investments, LLC	Putnam
Rapport de gestion de Power Corporation du Canada daté du 18 mars 2020	Rapport de gestion de Power
Sagard Credit Partners, LP	SCP Fund
Sagard Holdings ULC	Sagard Holdings
Société financière IGM Inc.	Financière IGM

RUBRIQUE 2 DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés aux présentes par renvoi, dans la mesure indiquée aux présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière Power;
- > Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM.

Les documents susmentionnés ont été préparés respectivement par la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power et la déclaration de changement important de la Société datée du 18 décembre 2019 sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée aux présentes. Le rapport de gestion de Power et la déclaration de changement important susmentionnée peuvent être consultés sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

RUBRIQUE 3 INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, de même que sur les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, ainsi que sur les incidences prévues de la réorganisation (telle qu'elle est définie aux présentes), de l'OPRCNA (telle qu'elle est définie aux présentes) et du rachat proposé par la Société et la Financière Power de certaines catégories de leurs actions privilégiées de premier rang. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de catastrophes causées par l'homme, d'attaques terroristes, de guerres ou autres conflits ou de l'écllosion d'une pandémie ou autres crises de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'OPRCNA et le rachat d'actions privilégiées de premier rang de la Société et de la Financière Power et le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès

des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. La rubrique intitulée « Information prospective » de la notice annuelle de la Financière Power (qui intègre également par renvoi dans les présentes certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi aux présentes.

RUBRIQUE 4 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Rubrique 4.1 Constitution

Power Corporation du Canada – Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit :

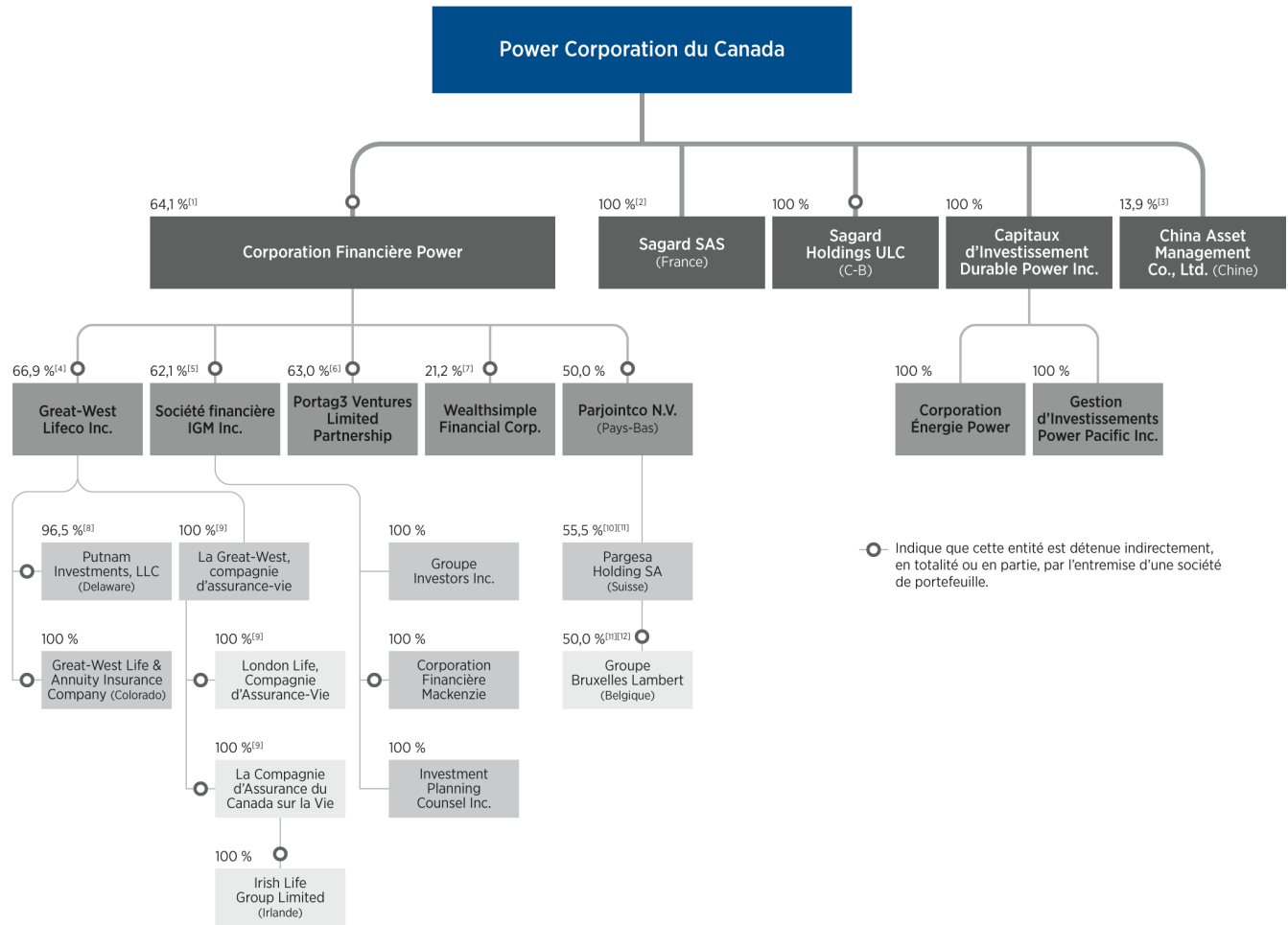
- > avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle désignation d'actions comportant des droits de vote limités;
- > avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux, renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et pour porter à 27 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 (les « actions privilégiées de premier rang, série 1986 »);
- > avec effet le 1^{er} mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ à titre d'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢;
- > avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »;
- > avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A (les « actions privilégiées de premier rang, série A »);
- > avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B (les « actions privilégiées de premier rang, série B »);
- > avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C (les « actions privilégiées de premier rang, série C »);
- > avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux;
- > avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »); et
- > avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G (les « actions privilégiées de premier rang, série G »).

Rubrique 4.2 Liens intersociétés

L'organigramme qui figure sur la page suivante résume la structure de l'entreprise de Power au 31 décembre 2019, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date. Certaines filiales dont le total des actifs ou des produits ne représentait pas plus de 10 pour cent des actifs ou des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2019 ont été omises^[a]. Les filiales qui ont été omises représentent globalement bien moins que 20 pour cent des actifs et des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2019. L'organigramme omet également certaines filiales dont le rôle principal est de détenir des investissements dans d'autres filiales de la Société.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise — Liens intersociétés » de la notice annuelle de la Financière Power (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

[a] Selon les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles au www.sedar.com et sur le site web de la Société.



- [1] Le 13 février 2020, la Société et la Financière Power ont complété la réorganisation (plus amplement décrite à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années »). Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, la Société est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, représentant globalement 100 pour cent des actions et des droits de vote dans la Financière Power.
- [2] Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, la Société a transféré sa participation dans Sagard SAS à Sagard Holdings Participation Inc., filiale en propriété exclusive de la Société et société mère directe de Sagard Holdings.
- [3] Par l'intermédiaire de Placements Mackenzie, la Financière IGM détient également une participation de 13,9 pour cent dans China AMC.
- [4] Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 53,8 pour cent à la Financière Power et à 3,1 pour cent à 3411893 Canada Inc., à 6,8 pour cent à 3439453 Canada Inc. et à 3,2 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Société et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.
- [5] Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 58,9 pour cent à la Financière Power et à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc. et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, filiale de la Société, détient 3,9 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,01 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par La Great-West, compagnie d'assurance-vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Société et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 66,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de la Financière IGM.
- [6] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent respectivement une participation de 63,0 pour cent, de 18,5 pour cent et de 18,5 pour cent dans Portag3 Ventures Fund I. Portag3 Ventures Fund I est gérée par Sagard Holdings.
- [7] La Financière Power détient une participation de 21,2 pour cent dans Wealthsimple Financial Corp., et Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détiennent également des participations respectives de 16,8 pour cent et de 46,9 pour cent, pour un total des actions et des droits de vote de 84,9 pour cent et de 85,3 pour cent, respectivement.
- [8] 100 pour cent des droits de vote.

- [9] Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Canada Vie et leurs sociétés de portefeuille, Corporation Financière Canada-Vie et Groupe d'assurances London Inc., ont fusionné en une seule société d'assurance-vie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.
- [10] 75,4 pour cent des droits de vote.
- [11] Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'est pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la Bourse de la Suisse et que Parjointco conserve le contrôle de fait de GBL. L'opération proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 pour cent du total des droits de vote de Pargesa et elle est également conditionnelle à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020.
- [12] Certaines sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité – Le Groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power, qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 5 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Rubrique 5.1 Activités de Power

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placement dans des actifs alternatifs.

Au 31 décembre 2019, Power détenait 64,1 pour cent des actions et des droits de vote de la Financière Power. Immédiatement après la réalisation de la réorganisation (telle qu'elle est définie ci-après), Power était propriétaire de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, représentant globalement 100 pour cent des actions et des droits de vote dans la Financière Power. Par l'entremise de son bloc de contrôle dans la Financière Power, Power contrôle Lifeco et la Financière IGM et, au cours des dernières années, elle a mis en œuvre une stratégie active en matière de technologies financières. De plus, au 31 décembre 2019, par l'intermédiaire de la Financière Power, Power détenait indirectement, conjointement avec Frère-Bourgeois / Compagnie Nationale à Portefeuille, une participation de 55,5 pour cent, représentant 75,4 pour cent des droits de vote, dans Pargesa, une société de portefeuille ayant des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Des événements récents concernant la participation de la Financière Power dans Pargesa sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Europe » de la notice annuelle de la Financière Power, qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

Power exerce des activités d'investissement fondées sur des relations solides de longue date afin d'offrir des rendements supérieurs sur une base diversifiée. Les activités d'investissement comprennent des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs et des fonds d'investissement, y compris Sagard Europe, Sagard Holdings, Power Pacific et Énergie Power, ainsi que des participations en Chine qui sont le fruit de plus de 40 années d'engagement.

Au 31 décembre 2019, Power et ses filiales employaient, au total, environ 30 600 personnes réparties dans le monde.

Rubrique 5.2 Faits importants au cours des trois dernières années

La rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années » de la notice annuelle de la Financière Power (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

AMÉRIQUE DU NORD

Le 31 janvier 2017, Power a réalisé son placement d'un montant de 250 M\$ de débentures à 4,81 pour cent échéant le 31 janvier 2047. La Société a utilisé le produit net pour financer le prix d'achat de son acquisition d'une participation additionnelle de 3,9 pour cent dans China AMC et pour les besoins généraux de l'entreprise. Voir la rubrique intitulée « Faits importants au cours des trois dernières années – Asie ».

Le 27 février 2017, Peak, un véhicule d'acquisition contrôlé conjointement par un membre du groupe de Sagard Holdings et Fairfax Financial Holdings Limited, a acquis la quasi-totalité des actifs de Performance Sports Group Ltd. et de ses filiales des États-Unis et du Canada en contrepartie d'un prix d'achat de 575 M\$ US et de la prise en charge de dettes d'exploitation connexes.

Le 21 juin 2017, Énergie Power a acquis 55,7 pour cent de Lumenpulse pour une contrepartie de 267 M\$ dans le cadre d'une opération de fermeture du capital. Lumenpulse est un chef de file en matière de fabrication de solutions d'éclairage DEL à rendement élevé de catégorie de spécifications. En 2018, Énergie Power a investi une somme supplémentaire de 41 M\$ dans Lumenpulse, haussant sa participation dans la société à 60,5 pour cent.

Le 31 octobre 2017, Énergie Power a acquis une participation de 43,8 pour cent dans Électrique Lion, société novatrice de fabrication de véhicules sans émission vendus partout en Amérique du Nord.

Le 21 décembre 2017, Sagard Holdings a réalisé la première clôture de SCP Fund, un fonds qui fournit du financement par crédit directement aux entreprises de moyenne envergure des secteurs public et privé du Canada et des États-Unis.

Le 29 décembre 2017, Sagard Holdings a cédé sa participation de 97,3 pour cent dans Vein Clinics of America, Inc., société fermée de services de soins de santé.

Le 14 juillet 2018, La Presse, société de médias de langue française détenue en propriété exclusive par la Société par l'entremise de sa filiale Groupe de communications Square Victoria inc., a transféré ses actifs nets à une nouvelle structure sans but lucratif. Power a conservé sous sa charge le financement, sur une base de continuité des affaires, des obligations au titre des prestations de retraite constituées à la date de la transaction.

Le 25 juillet 2018, Power a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,455 pour cent échéant le 27 juillet 2048. Le 6 septembre 2018, la Société a affecté le produit net au financement du rachat anticipé de la totalité de son capital de 250 M\$ de débentures à 7,57 pour cent échéant le 22 avril 2019.

Le 27 novembre 2018, Énergie Power, par l'entremise de sa filiale indirecte Power Energy Eagle Creek LLP, a cédé sa participation de 54,8 pour cent dans Eagle Creek Renewable Energy, LLC, propriétaire et exploitant d'installations d'énergie hydroélectrique établi aux États-Unis.

Le 17 avril 2019, la Société a complété une offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 40 909 041 de ses actions comportant des droits de vote limités, ce qui représente, sur une base non diluée, environ 9,8 pour cent de ses actions comportant des droits de vote limités émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités. L'offre publique de rachat importante a permis à la Société de rembourser du capital à ses actionnaires tout en maintenant une situation du capital solide afin de financer des occasions de croissance futures.

Le 30 juillet 2019, Énergie Power a fait l'acquisition d'une participation de 100 pour cent dans Nautilus, société qui se spécialise dans l'acquisition, le développement, le financement et la gestion de projets de distribution d'énergie solaire sur les marchés communautaires, municipaux ou de services publics, ainsi que sur les marchés commerciaux et industriels.

Le 13 décembre 2019, la Société et la Financière Power ont annoncé la réorganisation (telle qu'elle est définie ci-après), l'intention de Pansolo, société contrôlée par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, d'exercer le droit préférentiel de souscription (tel qu'il est défini ci-après) dans le cadre de la réorganisation, l'intention de la Société d'entreprendre d'autres initiatives dont profiteront les actionnaires parallèlement à la réorganisation (notamment, une fois la réorganisation complétée, l'augmentation et le changement du moment du versement prévus du dividende trimestriel versé aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités et d'actions privilégiées participantes et le rachat d'un total de 350 M\$ de certaines catégories d'actions privilégiées de premier rang respectives de la Société et de la Financière Power au moyen de la trésorerie disponible, ce qui devrait entraîner une réduction des charges financières annuelles d'environ 15 M\$ par année), les changements prévus à la direction de la Société et l'intention de la Société de lancer l'OPRCNA (telle qu'elle est définie ci-après).

Le 13 février 2020, la Société et la Financière Power ont complété une opération de réorganisation (la « réorganisation ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de la Financière Power (les « actions ordinaires de CFP ») détenue par les actionnaires autres que la Société et ses filiales en propriété exclusive (les « actionnaires minoritaires de CFP ») a été échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités et 0,01 \$ en espèces. Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de CFP. Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, la Société est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires de CFP émises et en circulation. Les actions privilégiées de premier rang de la Financière Power demeurent des actions en circulation de la Financière Power et inscrites à la cote de la TSX après la réalisation de la réorganisation, et les débentures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033 de la Financière Power demeurent en circulation en tant qu'obligations de la Financière Power. La réorganisation a été annoncée initialement le 13 décembre 2019 par la Société et la Financière Power et a été approuvée par les actionnaires de la Financière Power à une assemblée tenue le 11 février 2020 et a obtenu l'approbation définitive de la cour le 12 février 2020.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, et conformément au droit préférentiel de souscription (le « droit préférentiel de souscription ») en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de la Société, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs qui ont dûment exercé le droit préférentiel de souscription. Le droit préférentiel de souscription conférait aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquies de la Société, au prorata des actions privilégiées participantes qu'ils détenaient respectivement, un nombre total d'actions privilégiées participantes équivalant à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il était proposé d'émettre dans le cadre de la réorganisation. Pansolo a acheté six millions d'actions privilégiées participantes le 12 février 2020, de sorte qu'elle est propriétaire, au 13 février 2020, d'environ 48,4 millions d'actions comportant des droits de vote limités et 54,7 millions d'actions privilégiées participantes, ce qui représente au total 50,6 pour cent de l'ensemble des droits de vote rattachés à toutes les actions de Power en circulation. Le droit préférentiel de souscription n'a pas été exercé de nouveau à la date d'échéance subséquente du 12 mars 2020, ni avant cette date.

Le 18 février 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA »). Aux termes de l'OPRCNA, la Société peut racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période commençant le 20 février 2020 et se terminant le 19 février 2021 ou au moment de la fin des rachats aux termes de l'OPRCNA, selon la première éventualité, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,2 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation. Les rachats aux termes de l'OPRCNA devraient être effectués par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle au Canada, aux cours en vigueur sur le marché.

ASIE

Le 31 août 2017, Power a complété l'acquisition d'une participation additionnelle de 3,9 pour cent dans China AMC pour 178 M\$. Avec la participation de 10 pour cent acquise en 2011, la propriété de Power dans China AMC s'élève à 13,9 pour cent au 31 décembre 2019. En août 2017, la Financière IGM a également conclu son investissement dans China AMC, acquérant une participation de 13,9 pour cent en contrepartie d'une somme totale de 638 M\$. Au 31 décembre 2019, Power et la Financière IGM détenaient donc une participation combinée de 27,8 pour cent dans China AMC.

COVID-19

Depuis le 31 décembre 2019, l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, tout comme leur incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

RUBRIQUE 6 DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placement dans des actifs alternatifs.

Rubrique 6.1 Corporation Financière Power

La Financière Power, filiale en propriété exclusive de la Société, est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et la Financière IGM. Par l'entremise de son placement indirect dans Pargesa, elle détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe qui exercent des activités dans les domaines des produits minéraux de spécialités industriels; de la conception et de la distribution de vêtements de sport; des vins et spiritueux; du contrôle, de la vérification et de la certification; du ciment, des granulats et du béton; de la technologie des matériaux et du recyclage des métaux précieux; du pétrole, du gaz et de la chimie; de la fourniture d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons; des produits d'hygiène jetables; de la prestation de services d'expérience client et d'impartition de processus d'affaires; et de l'exploitation de parcs de loisirs régionaux. Ces placements européens sont détenus par Pargesa, par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

La rubrique intitulée « Description narrative de l'activité » de la notice annuelle de la Financière Power (qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rubrique 6.2 Plateformes de placement et autres

Depuis le lancement du premier fonds Sagard en 2002, la Société a continué de développer des plateformes de placement qui gèrent des portefeuilles pour son compte et pour le compte de tiers investisseurs dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs dans trois régions principales : en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Les plateformes de placement, Sagard Europe, Sagard Holdings, Power Pacific et Énergie Power sont gérées localement par des professionnels en placement d'expérience qui possèdent une connaissance approfondie des marchés publics et privés locaux.

SAGARD EUROPE

Sagard Europe est gérée par Sagard SAS, filiale en propriété exclusive de la Société établie en France. En février 2020, Sagard Europe a annoncé le lancement de son quatrième fonds, Sagard 4. Depuis sa création en 2002, GBL et des tiers ont également investi dans des fonds de Sagard Europe. Sagard Europe investit dans des sociétés fermées de taille moyenne qui exercent leurs activités en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, la Société a transféré sa participation dans Sagard SAS à Sagard Holdings Participation Inc., filiale en propriété exclusive de la Société et société mère directe de Sagard Holdings.

SAGARD HOLDINGS

Sagard Holdings, filiale en propriété exclusive de la Société fondée en 2005, gère 2,0 G\$ US d'actifs, y compris des engagements non capitalisés, dans quatre catégories d'actifs au 18 mars 2020: les actions, les instruments de crédit privés, les redevances et le capital de risque.

Pour ce qui est de la catégorie des actions, Sagard Holdings détenait, au 31 décembre 2019, une participation de 91,6 pour cent dans IntegraMed America, Inc., société fermée du domaine des soins de santé qui exploite un réseau de cliniques de fertilité en Amérique du Nord. Sagard Holdings détenait une participation de 42,6 pour cent dans Peak, fabricant d'équipement et de vêtements de sport, et 50,0 pour cent des droits de vote de cette société. Peak conçoit et commercialise de l'équipement et des vêtements de sport pour le hockey sur glace, le baseball, la balle molle et la crosse sous des marques phares dont Bauer et Easton. Sagard Holdings détenait également une participation de 21,4 pour cent

dans GP Strategies Corporation, une société mondiale axée sur l'amélioration du rendement qui offre de la formation technique et dans le secteur des ventes, des solutions de formation en ligne, des services-conseils en gestion et des services d'ingénierie.

En ce qui concerne les instruments de crédit privés, SCP Fund, un fonds lancé et géré par Sagard Holdings, fournit du financement par crédit directement aux entreprises de moyenne envergure des secteurs public et privé du Canada et des États-Unis.

Concernant les redevances, Sagard Holdings a annoncé en janvier 2019 le lancement de Sagard Healthcare Royalty Partners, qui investira dans le secteur des sciences de la vie en ciblant les placements protégés par de solides droits de propriété intellectuelle.

Pour ce qui est du capital de risque, Portag3 Ventures, société de gestion de placements faisant partie de Sagard Holdings, gère des fonds d'investissement dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs qui ont le potentiel de faire une différence à l'échelle mondiale. Par l'entremise de ses fonds, Portag3 Ventures Fund I et Portag3 Ventures Fund II, Portag3 Ventures avait investi dans plus de 45 sociétés de technologie financière et fonds d'investissement au 18 mars 2020.

POWER PACIFIC

Power Pacific (auparavant Sagard China) investit sur le marché des actions de catégorie A (actions de catégorie A) en Chine continentale grâce à un permis d'investisseur institutionnel étranger admissible (*Qualified Foreign Institutional Investor (QFII)*) et par l'intermédiaire du programme Hong Kong Stock Connect. Power Pacific adhère à des principes de placement à long terme fondée sur des analyses fondamentales et tire parti de la croissance continue observée dans plusieurs secteurs intéressants en Chine.

ÉNERGIE POWER

Énergie Power gère activement des placements dans le secteur de l'énergie durable et renouvelable afin de développer et de détenir, à long terme, des sociétés qui peuvent générer des flux de trésorerie croissants et stables. Énergie Power investit dans des sociétés qui tirent parti de la transformation de l'énergie à l'échelle mondiale. Elle détient des placements dans des sociétés qui développent, détiennent et exploitent des installations de production d'énergies solaire et éolienne situées en Amérique du Nord ainsi que dans des sociétés du secteur de l'énergie durable. Elle détient actuellement des placements dans les sociétés suivantes : Potentia, société de production d'énergie renouvelable qui est concepteur, propriétaire et exploitant d'actifs de production d'énergies solaire et éolienne entièrement intégré qui exerce ses activités en Amérique du Nord et dans les Caraïbes; Nautilus, société qui se spécialise dans l'acquisition, le développement, le financement et la gestion de projets de distribution d'énergie solaire sur les marchés communautaires, municipaux ou de services publics, ainsi que sur les marchés commerciaux et industriels; Lumenpulse, chef de file en matière de fabrication de solutions d'éclairage DEL à rendement élevé de catégorie de spécifications; et Électrique Lion, société novatrice fabricant des véhicules sans émission vendus partout en Amérique du Nord.

CHINA AMC

Au 31 décembre 2019, la Société et la Financière IGM détenaient chacune une participation de 13,9 pour cent dans China AMC.

Fondée en 1998 en tant que l'une des premières sociétés de gestion de fonds de Chine, China AMC s'est taillé et conserve une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs.

RUBRIQUE 7 FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placement dans des actifs alternatifs. Son principal actif est sa propriété véritable de la totalité des actions ordinaires de CFP émises et en circulation. La Financière Power contrôle quant à elle Lifeco et la Financière IGM. La Financière Power détient également une participation de contrôle conjointe dans Parjointco, qui détient elle-même une participation de contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les risques associés au fait d'investir dans la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes; les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco et on y renvoie le lecteur, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM qui sont mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de Power, de la Financière Power et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ses filiales concernées, notamment par suite de l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 ». Il n'existe pas de marché pour la négociation des débetures de la Société, et il est très peu probable qu'un tel marché se développe. Par conséquent, il est possible que les porteurs de débetures ne soient pas en mesure de liquider leurs débetures en temps opportun, ni même de les liquider. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements, ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power, des sociétés contrôlées conjointement par Power et des sociétés qui ont des liens avec Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. La capacité de la Financière Power, qui est également une société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de ses filiales. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La capacité de Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Si Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont aucun droit de vote dans la Société, sauf dans certaines circonstances limitées, conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives à ces titres.

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de premier rang de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs aux rendements offerts par les actions privilégiées de premier rang, et il se pourrait que les investisseurs ne soient pas en mesure de réinvestir le produit du rachat dans un placement comparable.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 8 DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Rubrique 8.1 Généralités

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes (les « actions privilégiées participantes ») et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de votes limités (les « actions comportant des droits de vote limités »). Au 18 mars 2020, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions non participantes	
Actions privilégiées de premier rang	
Série 1986	189 400
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
Actions participantes	
Actions privilégiées participantes	54 860 866
Actions comportant des droits de vote limités	624 323 591

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Société. Les lecteurs devraient prendre connaissance des statuts de la Société pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions de notre capital-actions. On peut trouver ces statuts sur le site web de la Société à www.powercorporation.com et ceux-ci sont déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Rubrique 8.2 Actions comportant des droits de vote limités

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution volontaire ou forcée. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à $8\frac{1}{3}$ fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de CFP.

Au 18 mars 2020, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 53,22 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

Rubrique 8.3 Actions privilégiées participantes

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,009375 \$ par action par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,009375 \$ par action par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une autre distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,421875 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action moyen pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, et conformément au droit préférentiel de souscription en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de la Société, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs qui ont dûment exercé le droit préférentiel de souscription.

Rubrique 8.4 Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées participantes, aux actions comportant des droits de vote limités et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

Pour les séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende cumulatif à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)
Actions privilégiées de premier rang, série 1986	Un quart de 70,0 % du taux préférentiel ^[2] , payable trimestriellement	-	50,00 \$ ^[3]
Actions privilégiées de premier rang, série A	-	5,60 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série B	-	5,35 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série C	-	5,80 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série D	-	5,00 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série G	-	5,60 %	25,50 \$ depuis le 15 avril 2019 25,25 \$ à compter du 15 avril 2020 25,00 \$ à compter du 15 avril 2021

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang, sauf les actions privilégiées de premier rang, série 1986, peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

[2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement le premier jour du mois civil précédant le mois au cours duquel la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

[3] Power doit déployer tous les efforts raisonnables pour acheter à des fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions privilégiées de premier rang, série 1986 par trimestre à un prix n'excédant pas 50,00 \$ par action.

RUBRIQUE 9 NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à ses titres en circulation au 24 mars 2020.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	A	A+
Débtures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A+
Débtures à 4,81 % échéant le 31 janvier 2047	A	A+
Débtures à 4,455 % échéant le 27 juillet 2048	A	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas la pertinence d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

(A) DBRS LIMITED

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débetures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

(B) STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débentures de la Société est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une action privilégiée notée A- est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs à l'obligation.

RUBRIQUE 10 DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2019 ont été les suivants :

(en dollars)	2019	2018	2017
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	2,0020	1,5045	1,4105
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	2,0020	1,5045	1,4105
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	1,3824	1,2390	0,9994
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	1,4000	1,4000	1,4000

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limités. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

AUGMENTATION DES DIVIDENDES

Le tableau suivant décrit les augmentations des dividendes trimestriels sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société au cours des trois dernières années, à compter du dividende trimestriel payable le 30 juin 2017.

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation trimestrielle	Date de prise d'effet
12 mai 2017	7,0 pour cent (de 0,3350 \$ par action à 0,3585 \$ par action)	30 juin 2017
11 mai 2018	6,6 pour cent (de 0,3585 \$ par action à 0,3820 \$ par action)	29 juin 2018
14 mai 2019	6,0 pour cent (de 0,3820 \$ par action à 0,4050 \$ par action)	28 juin 2019
18 mars 2020	10,5 pour cent (de 0,4050 \$ par action à 0,4475 \$ par action)	1 ^{er} mai 2020

RUBRIQUE 11 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Janvier 2019								
Haut intrajournalier (\$)	26,14	29,00	24,70	23,51	25,24	22,30	47,00	24,78
Bas intrajournalier (\$)	24,16	29,00	23,50	22,39	24,65	20,87	46,00	23,70
Volume	23 127 955	100	47 954	70 027	82 446	137 656	900	63 780
Février 2019								
Haut intrajournalier (\$)	28,14	29,00	24,75	23,75	25,38	22,50	45,75	24,99
Bas intrajournalier (\$)	25,40	28,00	24,25	23,22	25,00	21,70	44,50	24,35
Volume	23 964 561	300	34 071	89 482	37 313	189 352	1 400	25 859
Mars 2019								
Haut intrajournalier (\$)	31,66	33,00	25,53	24,59	25,76	23,03	45,50	25,85
Bas intrajournalier (\$)	28,11	30,00	24,61	23,56	25,22	21,91	44 25	24,95
Volume	45 537 113	1 690	52 585	93 491	152 813	121 063	700	199 028
Avril 2019								
Haut intrajournalier (\$)	32,60	-	25,59	24,55	25,74	22,95	46,00	25,87
Bas intrajournalier (\$)	30,26	-	25,12	24,20	25,30	22,25	45,25	25,50
Volume	43 819 552	-	43 306	67 763	82 195	92 696	1 300	316 862
Mai 2019								
Haut intrajournalier (\$)	30,93	33,00	25,35	24,43	25,60	23,28	47,00	25,55
Bas intrajournalier (\$)	27,81	30,00	24,67	23,54	25,40	22,19	45,00	24,90
Volume	33 101 822	1 300	54 980	77 718	90 297	90 131	7 000	74 897
Juin 2019								
Haut intrajournalier (\$)	28,95	30,00	25,05	23,92	25,75	22,50	48,00	25,05
Bas intrajournalier (\$)	27,19	30,00	24,68	23,45	25,37	22,00	46,99	24,75
Volume	27 633 959	200	56 945	55 978	97 379	44 477	8 300	43 013
Juillet 2019								
Haut intrajournalier (\$)	28,67	-	25,17	24,19	25,60	22,63	48,00	25,16
Bas intrajournalier (\$)	27,67	-	24,81	23,62	25,37	22,15	46,06	24,86
Volume	17 959 671	-	39 589	44 899	45 732	137 065	4 835	41 040
Août 2019								
Haut intrajournalier (\$)	28,11	29,56	25,11	24,16	25,70	22,56	47,07	25,14
Bas intrajournalier (\$)	26,66	29,04	24,50	22,83	25,46	21,74	46,01	24,41
Volume	18 004 594	4 430	82 294	88 526	74 091	386 086	3 732	77 028
Septembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	30,77	31,00	25,25	24,29	25,83	22,60	48,00	25,20
Bas intrajournalier (\$)	27,80	28,16	24,69	23,62	25,49	22,20	47,50	24,70
Volume	28 121 083	4 925	63 070	59 421	45 941	340 450	6 725	106 452

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Octobre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	31,21	30,01	25,31	24,50	25,94	22,94	49,90	25,29
Bas intrajournalier (\$)	29,13	30,00	25,01	23,88	25,73	22,32	47,21	24,85
Volume	20 391 707	300	32 628	94 420	28 389	317 204	2 400	118 074
Novembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	32,39	32,00	25,66	24,91	25,95	23,25	47,00	25,63
Bas intrajournalier (\$)	30,50	31,39	25,16	24,32	25,70	22,75	46,76	25,15
Volume	19 617 949	550	65 860	123 617	54 390	221 906	290	55 291
Décembre 2019								
Haut intrajournalier (\$)	35,15	37,50	25,69	25,22	25,95	23,85	47,50	25,73
Bas intrajournalier (\$)	31,50	32,61	25,20	24,52	25,45	23,14	47,00	25,27
Volume	33 200 443	2 051	59 338	61 133	70 041	85 329	770	67 583

RUBRIQUE 12 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Rubrique 12.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)	Participation aux comités ^[1]
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président du conseil d'administration de Bombardier Inc., société diversifiée de fabrication de matériel de transport, depuis juillet 2017	Président exécutif du conseil d'administration de Bombardier Inc.	OPR&R
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT, RH
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil de la Société et de la Financière Power	Président et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power ^[2]	GOUV
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil de la Société et de la Financière Power	Co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power ^[2]	GOUV (président)
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L., depuis août 2016	Ambassadeur du Canada aux États-Unis	AUDIT
Anthony R. Graham ^[3] Ontario, Canada	mai 2001	Président du conseil et chef de la direction de Sumarri Inc., société de gestion de placements	Vice-président du conseil de Wittington Investments, Limited, société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblav	RH (président), GOUV
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.	s.o.	AUDIT (président)
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., chef de file du secteur de l'emballage souple en Amérique du Nord et le premier imprimeur en importance au Canada ainsi qu'un chef de file dans le domaine de l'édition de manuels scolaires	s.o.	RH, GOUV
Christian Noyer Paris, France	mai 2016	Administrateur de sociétés depuis mai 2016	Gouverneur de la Banque de France	GOUV, OPR&R
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power ^[2]	s.o.	
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis d'Amérique	mai 2014 ^[4]	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT
Emőke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba	s.o.	AUDIT, OPR&R (présidente)

[1] Abréviations pour les comités : AUDIT = Comité d'audit; GOUV = Comité de gouvernance et des mises en candidature; OPR&R = Comité des opérations entre personnes reliées et de révision; RH = Comité des ressources humaines.

[2] Dans le cadre de la réorganisation, MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont pris leur retraite et quitté leurs postes de co-chefs de la direction de la Société le 13 février 2020 et leurs postes de co-présidents exécutifs du conseil de la Financière Power le 18 mars 2020. Ils conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration de la Société et de la Financière Power. M. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Financière Power, est devenu président et chef de la direction de la Société le 13 février 2020.

[3] M. Graham a été nommé administrateur principal le 23 mars 2018.

[4] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2019, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Rubrique 12.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chacun des membres de la haute direction et autres dirigeants actuels de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power ^[1]	s.o.
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société	Vice-président du conseil de la Financière Power de mai 2012 à mars 2020 ^[2]
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power	s.o.
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société depuis mars 2015	Vice-président exécutif de la Financière Power de mars 2015 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, associé senior de McKinsey & Company
Olivier Desmarais Québec, Canada	Premier vice-président de la Société depuis janvier 2017 et président du conseil et chef de la direction de Capitaux d'Investissement Durable Power Inc. depuis juin 2018	Premier vice-président de la Financière Power de janvier 2017 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, vice-président de la Société et de la Financière Power
Paul Desmarais, III Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Sagard Holdings depuis juillet 2018 et premier vice-président de la Société depuis janvier 2017	Premier vice-président de la Financière Power de janvier 2017 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, vice-président de la Société et de la Financière Power
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société depuis septembre 2016	Premier vice-président de la Financière Power de septembre 2016 à mars 2020 ^[2] ; fellow au Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship depuis octobre 2015; précédemment, sous-ministre au sein du gouvernement de l'Ontario
Arnaud Bellens Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis septembre 2016	Chef des services financiers et vice-président, finances de La Presse
Hugo Breton Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis janvier 2020	Vice-président de la Financière Power de janvier 2020 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, directeur, stratégie de la Société et de la Financière Power depuis décembre 2015; précédemment, vice-président, stratégie globale et développement corporatif à Aimia Inc.
Mei Dong Ontario, Canada	Vice-présidente de la Société depuis janvier 2020	Vice-présidente de la Financière Power de janvier 2020 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, associée chez McKinsey & Company
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power	s.o.
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de la Financière Power	s.o.
Yuhong Liu (Henry) Québec, Canada	Vice-président de la Société	s.o.
Eoin Ó hÓgáin Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis septembre 2016	Vice-président de la Financière Power de septembre 2016 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, vice-président, investissement en actions fondamentales chez State Street Global Advisors
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président et responsable du financement corporatif de la Société	Vice-président de la Financière Power de mai 2010 à mars 2020 ^[2]

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
Pierre Piché Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis mai 2017	Vice-président de la Financière Power de mai 2017 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, conseiller principal de la Société et de la Financière Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président de la Société	Vice-président de la Financière Power de novembre 2009 à mars 2020 ^[2]
Samuel Robinson New York, États-Unis d'Amérique	Président et administrateur de Sagard Holdings depuis mai 2017 et mai 2018, respectivement, et vice-président de la Société depuis mars 2016	s.o.
Adam Vigna Ontario, Canada	Chef des placements de Sagard Holdings depuis mai 2017 et vice-président de la Société depuis novembre 2016	Directeur général au sein de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada
Delia Cristea Québec, Canada	Chef adjointe du contentieux et secrétaire adjointe de la Société depuis mars 2018	Chef adjointe du contentieux et secrétaire adjointe de la Financière Power de mars 2018 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, conseillère juridique principale et secrétaire adjointe de la Société et de la Financière Power depuis mars 2017; auparavant, conseillère juridique principale de la Société et de la Financière Power depuis mars 2016; auparavant, conseillère juridique de la Société et de la Financière Power

[1] Le 13 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, M. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Financière Power, est devenu président et chef de la direction de la Société.

[2] Le 18 mars 2020, après la réorganisation, le conseil d'administration de la Financière Power a décidé de réduire le nombre de dirigeants de la Financière Power, lequel est passé de 19 à 4.

RUBRIQUE 13 TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe^[1] sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2019 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Power		
Actions comportant des droits de vote limités	31 004 237	8,21
Financière Power		
Actions ordinaires ^[2]	534 440	0,08
Lifeco		
Actions ordinaires	547 029	0,06
Financière IGM		
Actions ordinaires	243 384	0,10

[1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur Pansolo, qui, au 31 décembre 2019, était propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 61,8 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. Au 31 décembre 2019, Power exerçait à son tour une emprise sur 64,1 pour cent des actions comportant droit de vote de la Financière Power, qui, à son tour, exerçait un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 pour cent et 66,0 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, comme il est indiqué ci-après) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur et/ou dirigeant de Power. Exception faite des 29 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par Pansolo et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 15 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres sur lesquels Pansolo exerce une emprise ne sont pas inclus dans le tableau.

[2] Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de 100 pour cent des actions ordinaires de CFP émises et en circulation.

RUBRIQUE 14 COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité des ressources humaines, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature. La composition actuelle des comités est présentée dans le tableau des administrateurs à la page 27 de la présente notice annuelle.

Rubrique 14.1 Comité d'audit

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la chartre du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont J. David A. Jackson, Marcel R. Coutu, Gary A. Doer, T. Timothy Ryan, jr, et Emőke J.E. Szathmáry. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après:

M. Jackson a quitté son poste d'associé au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes ») en 2012 et agit actuellement à titre d'avocat-conseil principal du cabinet, offrant des conseils principalement dans les domaines des fusions et acquisitions et de la gouvernance. Il a occupé le poste de président du conseil de Blakes de 1995 à 2001. Il a été reconnu pendant toute sa carrière à titre de chef de file dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement des sociétés et de la gouvernance par plusieurs organisations d'évaluation indépendantes. Il est président du comité d'audit de Power depuis mai 2013. M. Jackson est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont Lifeco et la Canada Vie. Il a siégé à titre d'administrateur au conseil de la Financière Power de mai 2013 à février 2020 et au conseil d'IG Gestion de patrimoine de 1991 à 2001. Il a en outre siégé au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été administrateur et vice-président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre jusqu'en juin 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL. B.) de la Osgoode Hall Law School et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974.

M. Coutu est administrateur de sociétés. Il est administrateur de Brookfield Asset Management Inc. et d'Enbridge Inc. De 2001 jusqu'au 1^{er} janvier 2014, il était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., projet canadien de sables bitumineux. M. Coutu était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Il a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, principalement dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement ainsi que de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power, notamment Lifeco, la Canada Vie, Empower Retirement, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie. Il est président et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et siège également au conseil du Calgary Exhibition and Stampede Board. M. Coutu a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited, de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de la University of Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario (maintenant, la Western University), et il était membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise (maintenant appelé Conseil canadien des affaires) et membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta jusqu'en 2014.

M. Doer est conseiller en affaires principal au sein du cabinet d'avocats Dentons Canada S.E.N.C.R.L. depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs fonctions à l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, M. Doer a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques dans le magazine *Business Week*. En 2017, M. Doer s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il a été administrateur de la Société aurifère Barrick de 2016 à 2018. M. Doer est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont la Financière Power, Lifeco, Empower Retirement, la Canada Vie, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie. Il est également administrateur et membre du comité d'audit, des finances et du risque d'Air Canada depuis mai 2018. Il est co-président du conseil bénévole du Wilson Center du Canada Institute, un forum de politiques publiques indépendant consacré aux relations entre le Canada et les États-Unis. En 2010, M. Doer est devenu membre de l'Ordre du Manitoba et, en 2011, le World Affairs Council lui a décerné un prix pour ses services distingués dans la diplomatie.

M. Ryan est administrateur de sociétés. Jusqu'en octobre 2014, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), société mondiale de services financiers. M. Ryan a été auparavant président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale représentant 680 participants des marchés des capitaux mondiaux, et, jusqu'en février 2013, chef de la direction de la Global Financial Markets Association (GFMA), membre du groupe mondial de SIFMA. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan a occupé, de 1993 à 2008, nombre de postes importants au sein de la haute direction chez J.P. Morgan, y compris celui de vice-président du conseil, institutions financières et gouvernements et celui de directeur général. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. De 2002 à 2004, M. Ryan a siégé à la U.S.-Japan Private Sector/Government Commission et a été chargé de la restructuration de sociétés et des prêts non productifs et, de 2000 à 2004, il a agi à titre de membre du conseil et de président du comité d'audit de la KorAm Bank of Seoul, en Corée. Avant de se joindre à J.P. Morgan, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du ministère des Finances du gouvernement américain où il a agi comme principal gestionnaire chargé de l'épuration en matière d'épargne et de prêts qui a mené à la fermeture d'environ 700 institutions insolubles, à l'amélioration du capital de base et à la vente d'actifs de plus de 300 G\$. Il est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont la Financière Power, Lifeco, Empower Retirement, la Canada Vie et Putnam. En outre, M. Ryan est président des conseils de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. D'avril 2013 à octobre 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited, de mars 2009 à avril 2013, de Lloyds Banking Group, de mai 2011 à mai 2013, de Power et de la Financière Power, et, de mai 2010 à mai 2013, de Lifeco. Il est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de la American University Law School. Il a été officier de l'armée des États-Unis de 1967 à 1970.

M^{me} Szathmáry a été nommée présidente émérite de l'Université du Manitoba en 2008. Elle a reçu le titre de professeure émérite de la faculté d'anthropologie en 2014. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, elle siégeait au conseil des gouverneurs et était membre du comité d'audit et du comité des finances, de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. M^{me} Szathmáry a été doyenne et vice-rectrice à l'enseignement à l'Université McMaster, à Hamilton, et auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales de la University of Western Ontario (maintenant la Western University), à London. Elle est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2002. Elle a également été administratrice de la Financière Power et membre du comité d'audit de celle-ci de mai 1999 à février 2020. Jusqu'en mai 2017, elle a été administratrice de plusieurs autres sociétés du groupe Power, dont Lifeco et la Canada Vie. Elle siège également au conseil d'administration de nombreux organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de sept doctorats honorifiques. M^{me} Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du

Manitoba. En 2015, elle a été nommée colonel honoraire du Régiment des fusiliers royaux de Winnipeg et a été renommée en 2018.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »), qui s'applique aussi à la Financière Power. La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power^[1] et la Financière Power pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont établis comme suit, respectivement :

	Exercices clos les 31 décembre			
	Power		Financière Power	
	2019	2018	2019	2018
Honoraires d'audit	1 009 000 \$	1 081 000 \$	1 218 000 \$	1 176 000 \$
Honoraires liés à l'audit ^{[2] [3]}	100 000 \$	118 000 \$	58 000 \$	108 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ^{[2] [3]}	534 000 \$	607 000 \$	49 000 \$	2 000 \$
Autres honoraires ^[3]	34 000 \$	100 000 \$	34 000 \$	58 000 \$
TOTAL	1 677 000 \$	1 906 000 \$	1 359 000 \$	1 344 000 \$

[1] Les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit et des services fiscaux à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power et de ses filiales, y compris Lifeco et la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 1 181 000 \$ (1 780 000 \$ en 2018) et de 356 000 \$ (434 000 \$ en 2018), respectivement.

[3] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Financière Power, à l'exception de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 711 000 \$ (705 000 \$ en 2018), de 10 000 \$ (57 000 \$ en 2018) et de 0 \$ (68 000 \$ en 2018), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de la Financière Power et de l'examen des états financiers trimestriels respectifs de Power et de la Financière Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de Power et de la Financière Power.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements et des consultations relatives aux normes de comptabilité et de communication de l'information.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales, l'aide apportée en lien avec les audits fiscaux et l'aide apportée concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

AUTRES HONORAIRES

Ces honoraires ont été versés relativement à d'autres services permis non liés à l'audit. En 2018 et en 2019, ces honoraires visaient des projets d'innovation et des présentations à la direction.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, qui s'appliquent aussi à la Financière Power. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

RUBRIQUE 15 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après ou ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 pour cent des actions comportant des droits de vote limités ou des actions privilégiées participantes ou exerce une emprise sur de telles actions, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées aux points (i) et (ii) ou qui font partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété une offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires, représentant, sur une base non diluée, environ 7,0 pour cent de ses actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire. Dans le cadre de l'offre, 42 436 370 actions ordinaires de CFP détenues en propriété véritable par Power ont été rachetées par la Financière Power.

RUBRIQUE 16 CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de la convention d'arrangement intervenue entre Power et la Financière Power le 12 décembre 2019 et des conventions de soutien et de vote connexes conclues par Power et chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Financière Power de même qu'avec Pansolo, qui ont été déposées le 18 décembre 2019 sur SEDAR (www.sedar.com) sous les profils respectifs de Power et de la Financière Power, Power n'est liée par aucun contrat important dont le dépôt est requis. Les descriptions des conventions susmentionnées, qui figurent dans la déclaration de changement important de la Société datée du 18 décembre 2019, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 17 AGENT DES TRANSFERTS

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

RUBRIQUE 18 EXPERTS

L'auditeur de Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 19 FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Power reconnaît que la gestion efficace des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut avoir une incidence positive sur la rentabilité et le rendement à long-terme de la Société et sur sa capacité à créer de la valeur d'une manière durable.

Power a mis en place plusieurs politiques d'entreprise (qui s'appliquent aussi à la Financière Power) qui énoncent ses engagements envers les enjeux ESG et leur gestion, notamment la conduite des affaires et la déontologie, la lutte contre la corruption, les droits humains, un environnement de travail respectueux et inclusif, la diversité, l'approvisionnement responsable, la confidentialité et la sécurité des données et la responsabilité environnementale. Par l'intermédiaire de son code de conduite à l'intention des tiers, Power étend aussi ces engagements aux tiers avec lesquels elle fait affaire. Power est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) depuis 2014.

Power s'est engagée à fournir de l'information transparente au sujet des facteurs ESG. Sur une base annuelle, une mise à jour est faite de son site web consacré à la responsabilité sociale d'entreprise (www.powercorporationcsr.com) ainsi que de son document de données complémentaires qui présente la performance de Power par rapport à des indicateurs clés de ESG. Power participe également au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2012 et a obtenu un résultat de A- (Leadership) en 2019.

L'approche de Power en matière d'investissement communautaire comprend la contribution qu'elle apporte à de nombreux organismes sous forme de dons et d'investissements, et du soutien qu'elle accorde à des projets de bénévolat auxquels ses employés participent. Power a mis sur pied un microsite relatif à son investissement communautaire (www.PowerCorporationCommunity.com) afin de mettre en lumière quelques-uns des organismes qu'elle soutient et l'impact positif qui en découle.

Dans le cadre de son approche de participation active, Power entretient un dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de s'assurer que celles-ci continuent d'avoir une gestion cohérente avec la philosophie de gestion responsable de la Société. Bon nombre d'entités du groupe de sociétés Power sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) – dont les filiales de Lifeco, GLC Asset Management Group, Putnam et Irish Life Investment Managers; et les filiales de la Financière IGM, IG Gestion de Patrimoine et Mackenzie, ainsi que GBL.

RUBRIQUE 20 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces émetteurs doivent déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au www.sedar.com.

ANNEXE A

Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada

1. BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « *comité* ») de Power Corporation du Canada (la « *Société* ») est d'aider le conseil d'administration (le « *conseil* ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** – Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Conseillers** – Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.3 **Quorum** – Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.4 **Secrétaire** – Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.5 **Convocation des réunions** – Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informent le président du conseil et le président du comité.

3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 **Information financière** – Le comité :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuve les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examine les documents suivants de la Société :
 - a les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b les rapports de gestion annuels;
 - c les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel;
 - d d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;

et fait rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;

3. est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que

l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

- 3.2 **Rapports de dépenses du président et chef de la direction** – Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses du président et chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.
- 3.3 **Politique sur l'utilisation des avions d'affaires** – Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.
- 3.4 **Audit externe** – Le comité :
1. recommande au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
 2. examine les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
 3. examine l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
 4. rencontre les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
 5. examine avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
 6. a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
 7. exige que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
 8. supervise directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
 9. rencontre les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
 10. examine les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
 11. examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
 12. approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
 13. examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens;
 14. en cas de changement d'auditeurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.
- 3.5 **Surveillance des risques** – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :
1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables;

2. les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.6 **Procédure de traitement des plaintes de nature financière** – Le comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;
2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.7 **Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.

3.8 **Sessions à huis clos** – Les membres du comité se réunissent au moins quatre fois par année en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.9 **Filiales**

1. À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
2. À l'égard d'une filiale directe :
 - a le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « *note de service relative aux procédures* »);
 - c à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. À ces fins :
 - a « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société;
 - b « **filiale directe** » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4. PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5. ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6. EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7. RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.